

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
A l'attention de
Monsieur Albert GOFFART
Directeur
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 04/pfd/405840
N/Réf : AVL/KD/BXL-4.130/s.506
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Avenues de Stalingrad ; rue du Midi (tronçon compris entre la place Rouppe et la rue des Pierres), Frédéric Basse, Sallaert, de la Fontaine, Roger Van der Weyden, de Tournai ; allée Rosa Luxembourg.
Réaménagement de l'espace public dans le cadre du contrat de quartier Rouppe.
(Dossier traité par M. Fr. Guillan-Suarez – D.U.).

En réponse à votre lettre du 25 août 2011, en référence, réceptionnée le 30 août, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 7 septembre 2011, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Le projet concerne l'avenue de Stalingrad et son allée centrale (dénommée Rosa Luxemburg), la rue du Midi (entre la place Rouppe et la rue des Pierres), la rue Frédéric Basse, la rue Sallaert, la rue de la Fontaine, la rue Roger Van der Weyden et la rue de Tournai.

Ces voiries sont jalonnées par de nombreux édifices de très belle facture qui ont été construits suite à la création des boulevards du centre. Elles sont comprises dans la zone tampon Unesco délimitée autour de la Grand-Place et aussi dans les zones de protection de plusieurs bâtiments classés : l'ancienne brasserie "Express-Midi", l'ensemble situé 5-7-9 rue des Grands Carmes. La spectaculaire maison personnelle de l'architecte V. Jamaer, également classée, se situe au n°62 de l'avenue de Stalingrad.

Le projet vise :

- le réaménagement de la berme centrale de l'avenue de Stalingrad et des carrefours de cette avenue avec le boulevard du Midi, la rue Fontaine et la rue Van der Weyden ;
- le réaménagement complet de la rue du Midi (entre la place Rouppe et la rue des Pierres) ;
- le réaménagement complet des rues F. Basse et Sallaert ;
- le réaménagement partiel de la rue Fontaine (réfection des trottoirs), de la rue Van der Weyden (marquage de l'ICR 6 et plantation d'arbres) et de la rue de Tournai (réfection des trottoirs et plantation d'arbres) ;
- la rénovation et l'éclairage des trois ponts de la zone (rues Basse, Sallaert et Fontaine).

Ces aménagements ont pour objectifs l'embellissement de l'espace public, la mise en place d'un axe piéton-cycliste entre le boulevard du Midi et le centre-ville, le développement des activités récréatives, de repos et de promenade dans le quartier, la mise en place d'espaces publics verts, l'amélioration de la sécurité routière et cyclable, le développement de la mobilité piétonne et l'amélioration de l'éclairage.

La CRMS constate que les différentes interventions projetées auront un impact significatif sur la lisibilité du tissu urbain, en particulier sur l'avenue de Stalingrad qui est un axe structurant important du Pentagone, et sur la perception de la ville en général.

Elle formule les remarques et recommandations suivantes :

- Réaménagement de la berme centrale de l'avenue de Stalingrad

L'avenue de Stalingrad a été rénovée dans son entièreté il y a quelques années. Le projet concerne l'aménagement de la berme centrale, y compris les zones de stationnement situées de part et d'autre. Le profil actuel de la berme et les arbres existants seraient maintenus.

La principale intervention serait la suppression de l'accès automobile entre l'avenue de Stalingrad et le boulevard du Midi où le croisement serait aménagé en une place piétonne surélevée. L'alignement des platanes existants serait complété par cinq nouveaux sujets plantés en travers du tracé de l'avenue pour renforcer la coupure par rapport au boulevard et créer une placette précédant la promenade de l'allée Rosa Luxemburg.

La CRMS s'étonne de ce parti car le Schéma directeur du Quartier du Midi, en cours d'étude actuellement, se fonde au contraire sur le rétablissement d'une bonne visibilité et d'une bonne connexion entre la gare du Midi et le Pentagone, qui passe notamment par l'avenue de Stalingrad (créée lors du déplacement de l'ancienne gare des Bogards - actuelle place Rouppe - vers l'emplacement actuel du Midi.

Le principe de la fermeture des carrefours de l'avenue de Stalingrad à la circulation automobile serait reproduit à hauteur des croisements suivants, rue de la Fontaine et rue Van Der Weyden, qui encadrent le Palais du Midi pour assurer une continuité à la promenade. Les carrefours seraient surélevés, revêtus d'un asphalte ocre, comme la berme. Des blocs en pierre bleue et quatre arbres empêcheraient le passage des voitures et le stationnement sauvage.

Outre le réaménagement des carrefours en placettes, le projet prévoit également la réfection de la berme centrale (renouvellement de la couche d'usure de l'asphalte, mise en place de bancs, de poubelles et ajout de 11 luminaires implantés en bilatéral quinconce entre les luminaires existants sur les trottoirs de l'avenue de Stalingrad, etc.). Les zones de stationnement actuelles seraient supprimées et remplacées par des plantations basses.

Faute de documents à ce sujet dans le dossier, la CRMS ne peut évaluer la cohérence du projet par rapport à d'autres réflexions en cours, au niveau communal et régional, comme le réaménagement futur de la place Rouppe, les projets STIB, les parkings publics, etc. ?

Or, la proposition bouleverse la hiérarchie des voiries et la dimension de l'espace public.

L'avenue de Stalingrad est un axe structurant qui a pour vocation d'assurer la desserte entre les boulevards de petite ceinture et le centre-ville. Même si l'objectif est de ne pas encourager les pénétrants vers le centre, il reste qu'il vaut mieux permettre une circulation réduite sur les axes structurants que de la disperser dans les petites rues avoisinantes.

La CRMS s'interroge, dès lors, sur la pertinence de la fermeture des trois carrefours principaux situés à l'extrémité ouest de l'avenue de Stalingrad. Ce parti se fonde-t-il sur un plan de déplacement global dont elle n'a pas connaissance ? Elle constate en tout cas que la fermeture des passages entre les deux rives de l'avenue de Stalingrad et celle du boulevard du Midi auront des répercussions immédiates sur les quartiers riverains qui devront absorber le trafic qui y sera détourné. Ce parti risque d'avoir des effets pervers sur la qualité de l'habitat alors même que la Ville encourage le retour du logement en centre-ville.

- Réaménagement de la rue du Midi

La rue du Midi serait refaite de façade à façade (mise en sens unique sur toute la longueur excepté entre la rue du Lombard et la rue du Marché au Charbon, chaussée en asphalte, trottoirs en pavés de pierre bleue 9x19, stationnement des deux côtés en pavés de porphyre, plantation de charmes, etc.). Le projet prévoit la réduction de la chaussée et l'élargissement des trottoirs afin de prolonger l'axe piéton de l'allée Rosa Luxembourg.

La CRMS constate que le projet s'inscrit dans la logique de l'aménagement en cours dans le Pentagone et pour lequel elle a déjà formulé de nombreuses remarques (dissymétrie des trottoirs, oreilles de trottoirs, plateaux surélevés alors que le Pentagone est en zone 30 intégrale, succession de matériaux différents, etc.).

De manière générale, la Commission demande de veiller à la cohérence entre les différents projets de réaménagement (en cours et à venir) qui couvrent le centre-ville (zone confort) et ses rues environnantes, et de soigner l'articulation entre les différents tronçons concernés.

En ce qui concerne le cas particulier du réaménagement de la rue du Midi, la CRMS regrette que le projet ne prévoit pas un traitement cohérent et continu sur la totalité de son tracé car il s'agit d'un axe historique extrêmement important qui a récemment fait l'objet d'une étude particulière (voir Bruxelles néoclassique. Mutation d'un espace urbain 1775-1840 par Christophe Loir, Bruxelles, 2011). Il serait souhaitable de prévoir des revêtements continus.

En effet, le projet prévoit des pavés porphyre de récupération depuis la rue des Pierres jusqu'à la rue du Lombard, la suite de la rue étant revêtue d'aspahalte (jusqu'à la place Rouppe).

D'autre part, les trottoirs compris entre la place Rouppe et la rue du Lombard seraient couverts de pavés en pierre bleue du format 9x19 alors que la suite des trottoirs de la rue du Midi seraient couverts de pavés platine (14x14) comme ceux de la zone confort.

La Commission estime que ces différentes interventions entravent la bonne lisibilité du tissu urbain.

Elle demande de choisir le même type de pavés pour l'ensemble des trottoirs de la rue du Midi (et pas les pavés 9x19 dont le format évoque celui des klinkers en béton sans relation avec le vocabulaire traditionnel bruxellois).

Conclusion

Le projet bouleverse complètement la hiérarchie des voiries qui structurent le sud du Pentagone en obturant (visuellement et matériellement) la connexion d'un axe structurant (l'avenue de Stalingrad) sur le boulevard de ceinture et en bloquant ses principaux carrefours. Le contexte global dans lequel doit nécessairement s'intégrer une telle décision n'est pas documenté par la demande, ce qui pose problème. Elle semble en tout cas contradictoire avec l'objectif du schéma directeur du quartier du Midi à l'étude actuellement (assurer une meilleure visibilité de la gare depuis l'avenue de Stalingrad).

L'entière du Pentagone étant déjà placée en zone 30, la CRMS décourage un tel parti qui organisera une « récurSION » automobile dans les quartiers qui longent l'avenue de Stalingrad et nuira aux conditions d'habitat.

Par ailleurs, elle recommande un traitement cohérent et continu sur toute la longueur de la rue du Midi : pavés porphyre de récupération (ou pavés en grès, plus confortables) pour la voirie et pavés platine pour les trottoirs.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c.: A.A.T.L. – D.M.S. (M. S. Valcke).